




République Française
Département Vendée (85)
COMMUNE DE CUGAND

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 
ID : 085-218500767-20220922-DCM2022_075-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 22 septembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 22 SEPTEMBRE à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Espace Culturel du Doué sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 16 septembre 2022

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 16 septembre 2022

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjoints.

Mmes et MM. Aurélien ALLAIRE (arrivée 8h40, non présent pour cette délibération), Aurélie ALLEMAND, Jean-Emmanuel BOILEAU, Michel BOIVINEAU, Guy BUCHET, Anita DOUILLARD, David EPIARD, Annie GELINEAU, Jacqueline HEAS, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jérôme TURMEAU.

Excusés :

Mme Marie CHAIGNEAU ayant donné procuration à M. Frédéric LECOMTE.
Julie MULLER.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON

2022-075 : Installation d'un nouveau conseiller municipal

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,

VU le code électoral et notamment l'article L.270,

VU la délibération n°2020-36 du conseil municipal en date du 25 mai 2020 portant installation du conseil municipal,

VU le courrier de Monsieur Vincent SENELLE reçu en mairie le 10 juin 2022 portant démission de son mandat de conseiller municipal,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.2121-4 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire a dument informé Monsieur le Sous-Préfet de VENDEE de cette démission, qui en a pris acte,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,

CONSIDERANT que les candidats venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, Madame Isabelle BOSSIS puis Pascal GUILLOU, ont fait part de leur décision de ne pas siéger au sein du conseil municipal,

Vu la lettre en recommandée, avec accusé réception, en date du 14 septembre 2022 de Madame le Maire à Madame Julie MULLER afin de lui proposer le poste de conseiller.

Est désignée pour remplacer Monsieur Vincent SENELLE au conseil municipal, Madame Julie MULLER, qui n'a pas fait part de son opposition à ce jour,

DELIBERE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

PREND ACTE de l'installation de Madame Julie MULLER en qualité de conseillère municipale.

PREND ACTE de la désignation de Madame Julie MULLER au sein des commissions municipales pour lesquelles siégeait Monsieur SENELLE à savoir la commission Finances et Environnement ainsi que la commission Culture et Patrimoine.

PREND ACTE de la modification du tableau du conseil municipal, joint en annexe.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures*

*A Cugand, le 22 septembre 2022
Mme Cécile BARREAU
Maire de CUGAND*



#signature#

Effectif légal du conseil municipal

23

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL.

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	Mme	BARREAU Cécile née DURET	26/08/1976	20 Mars 2020	771
Premier adjoint	M.	BARON Adrien	27/03/1988	20 Mars 2020	771
Deuxième adjoint	Mme	GRONDIN Laurence née MARTIN	08/12/1973	20 Mars 2020	771
Troisième adjoint	M.	LECOMTE Frédéric	27/01/1967	20 Mars 2020	771
Quatrième adjoint	Mme	CHAUVEAU Laurence née CHATELLIER	16/08/1966	20 Mars 2020	771
Cinquième adjoint	M.	GARREAU Emmanuel	06/06/1984	20 Mars 2020	771
Sixième adjoint	Mme	OIRY Magalie	02/08/1973	20 Mars 2020	771
Conseiller municipal	M.	BUCHET Guy	28/10/1953	20 Mars 2020	771
Conseiller municipal	M.	HERVOUET André	01/09/1955	20 Mars 2020	771
Conseiller municipal	M.	BOIVINEAU Michel	06/03/1959	20 Mars 2020	771
Conseiller municipal	Mme	LERUSTE Hélène née NICOL	10/11/1964	20 Mars 2020	771
Conseiller municipal	Mme	GELINEAU Annie née GERON	12/02/1965	20 Mars 2020	771
Conseiller municipal	M.	EPIARD David	17/01/1969	20 Mars 2020	771
Conseiller municipal	M.	BOILEAU Jean-Emmanuel	29/05/1969	20 Mars 2020	771
Conseiller municipal	Mme	DOUILLARD Anita née DROUET	08/03/1973	20 Mars 2020	771
Conseiller municipal	Mme	LE PIOUFFLE Nadège née GOISBAULT	17/06/1975	20 Mars 2020	771
Conseiller municipal	Mme	CHAIGNEAU Marie née CARMASSI	29/12/1979	20 Mars 2020	771
Conseiller municipal	M.	ALLAIRE Aurélien	05/05/1981	20 Mars 2020	771
Conseiller municipal	Mme	ALLEMANT Aurélie née HERVOUET	24/04/1983	20 Mars 2020	771
Conseiller municipal	Mme	HEAS Jacqueline née ROUZIOUX	03/03/1956	20 Mars 2020	420
Conseiller municipal	M.	PUICHAUD Marc	08/12/1963	20 Mars 2020	420
Conseiller municipal	M.	MULLER Julie	22/09/1981	20 Mars 2020	420
Conseiller municipal	M.	TURMEAU Jérôme	07/06/1978	20 Mars 2020	218
.....	

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire,
A CUGAND, le 22 septembre 2022


Mme Cécile BARREAU, Maire

#signature#

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.



République Française
Département Vendée (85)
COMMUNE DE CUGAND

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 
ID : 085-218500767-20220922-DCM2022_076-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 22 septembre 2022

Nombre de membres			
En exercice	Quorum	Présents	Votants
23	12	21	22

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 22 SEPTEMBRE à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Espace Culturel du Doué sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 16 septembre 2022

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 16 septembre 2022

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjoints.

Mmes et MM. Aurélien ALLAIRE, Aurélie ALLEMAND, Jean-Emmanuel BOILEAU, Michel BOIVINEAU, Guy BUCHET, Anita DOUILLARD, David EPIARD, Annie GELINEAU, Jacqueline HEAS, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jérôme TURMEAU.

Excusés :

Mme Marie CHAIGNEAU ayant donné procuration à M. Frédéric LECOMTE.

Julie MULLER.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON

2022-076 : Autorisation pour la signature d'une convention avec le département de la Vendée

Madame le Maire expose à l'assemblée que les travaux d'aménagement de la piste cyclable du Bordage nécessite la signature d'une convention avec le département de la Vendée répartissant les rôles et les engagements de chaque partenaire au niveau de l'entretien des éléments de voirie.

DELIBERE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention.

➤ *Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres votants :*

<i>Nombre de Votants</i>	22
<i>Abstention (s)</i>	0
<i>Voix « Contre »</i>	0
<i>Voix « Pour »</i>	22

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures



A Cugand, le 22 septembre 2022


Mme Cécile BARREAU

Maire de CUGAND

#signature#



République Française
Département Vendée (85)
COMMUNE DE CUGAND

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 
ID : 085-218500767-20221005-DCM2022_077-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 22 septembre 2022

Nombre de membres			
En exercice	Quorum	Présents	Votants
23	12	21	22

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 22 SEPTEMBRE à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Espace Culturel du Doué sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 16 septembre 2022

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 16 septembre 2022

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjoint.

Mmes et MM. Aurélien ALLAIRE, Aurélie ALLEMAND, Jean-Emmanuel BOILEAU, Michel BOIVINEAU, Guy BUCHET, Anita DOUILLARD, David EPIARD, Annie GELINEAU, Jacqueline HEAS, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jérôme TURMEAU.

Excusés :

Mme Marie CHAIGNEAU ayant donné procuration à M. Frédéric LECOMTE.

Julie MULLER.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON

2022-077 : Transfert des excédents des budgets « Assainissement » à Terres de Montaigu – Communauté d'Agglomération

Madame le Maire donne la parole à. Il informe l'assemblée que, à la suite de la transformation en communauté d'agglomération, Terres de Montaigu est devenue pleinement compétente pour la gestion de l'assainissement collectif sur le territoire.

Les articles L2224-1 et L2224-2 du Code général des Collectivités Territoriales disposent que les budgets des services d'assainissement ayant le caractère de services publics à caractère industriel et commercial doivent être équilibrés en recettes et en dépenses.

Il précise qu'afin de couvrir les dépenses relatives à la compétence transférée depuis le 1er janvier 2022, il est proposé, par délibérations concordantes des communes et de la Communauté d'agglomération, de transférer une partie des excédents constatés au compte de gestion 2021 de chaque budget annexe communal « Assainissement en régie » et « Assainissement en DSP » vers le budget annexe Assainissement de Terres de Montaigu – Communauté d'agglomération, de la manière suivante :

Excédents	Excédent de fonctionnement transféré	Excédent d'investissement transféré
Cugand	77 265.13 €	150 571.66 €

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2224-1 et L2224-2 ;

Vu la délibération n°DELTDMC_21_167 du 27 septembre 2021 relative à la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération ;

DELIBERE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le transfert de 50% des excédents du budget Assainissement tel que décrit ci-dessus.

DE PRÉCISER que les crédits budgétaires nécessaires au transfert des résultats sont prévus au budget général de la ville.

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à effectuer les versements en conséquence.

DE PRONONCER la clôture du budget assainissement de la commune.

➤ *Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres votants :*

Nombre de Votants	22
Abstention (s)	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	22

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures



A Cugand, le 22 septembre 2022

Mme Cécile BARREAU

Maire de CUGAND

#signature#



République Française
Département Vendée (85)
COMMUNE DE CUGAND

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 
ID : 085-218500767-20220922-DCM2022_078-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 22 septembre 2022

Nombre de membres			
En exercice	Quorum	Présents	Votants
23	12	21	22

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 22 SEPTEMBRE à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Espace Culturel du Doué sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 16 septembre 2022

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 16 septembre 2022

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjoints.

Mmes et MM. Aurélien ALLAIRE, Aurélie ALLEMAND, Jean-Emmanuel BOILEAU, Michel BOIVINEAU, Guy BUCHET, Anita DOUILLARD, David EPIARD, Annie GELINEAU, Jacqueline HEAS, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jérôme TURMEAU.

Excusés :

Mme Marie CHAIGNEAU ayant donné procuration à M. Frédéric LECOMTE.

Julie MULLER.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON

2022-078 : Autorisation pour la signature d'une convention avec le SyDEV

Madame le Maire expose à l'assemblée que les travaux liés à la réalisation du lotissement Le Hameau du Paradis nécessite la signature d'une convention avec le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SyDEV), afin de fixer les modalités techniques et financières pour l'extension du réseau électrique.

DELIBERE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention.

➤ *Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres votants :*

Nombre de Votants	22
Abstention (s)	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	22

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures



A Cugand, le 22 septembre 2022


Mme Cécile BARREAU

Maire de CUGAND

#signature#



République Française
Département Vendée (85)
COMMUNE DE CUGAND

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 
ID : 085-218500767-20220922-DCM2022_079-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 22 septembre 2022

Nombre de membres			
En exercice	Quorum	Présents	Votants
23	12	21	22

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 22 SEPTEMBRE à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Espace Culturel du Doué sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 16 septembre 2022

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 16 septembre 2022

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjoint.

Mmes et MM. Aurélien ALLAIRE, Aurélie ALLEMAND, Jean-Emmanuel BOILEAU, Michel BOIVINEAU, Guy BUCHET, Anita DOUILLARD, David EPIARD, Annie GELINEAU, Jacqueline HEAS, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jérôme TURMEAU.

Excusés :

Mme Marie CHAIGNEAU ayant donné procuration à M. Frédéric LECOMTE.

Julie MULLER.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON

2022-079 : Mise à jour du Régime indemnitaire RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014

du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions,

de l'engagement professionnel,

Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération cadre relative au régime indemnitaire et notamment au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) n° 17-130 en date du 21 décembre 2017

Vu la délibération N°2018-095 du 6 septembre 2018 portant attribution du RIFSEEP aux cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux et des agents de maîtrise,

Vu la délibération N°2020-115 du 5 novembre 2020 portant attribution du RIFSEEP aux cadres d'emplois des techniciens territoriaux,

Considérant que la délibération du 21 décembre 2017 doit être complétée par le cadre d'emploi de rédacteur territorial, notamment, et par des cadres d'emploi existants au sein de la fonction publique pouvant potentiellement faire l'objet d'un besoin au sein des services de la commune de Cugand.

Madame le Maire propose donc d'adopter une délibération générale incluant les emplois les plus courants pouvant être pourvus au sein d'une collectivité telle que la nôtre, suivant ce qui suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Catégorie A : Administrateurs

Groupe	Emplois	RIFSEEP Plafond annuel légal	IFSE Plafond proposé 80%	CIA Plafond proposé 20%
			Annuel	Annuel
1	Emplois de direction générale et de cabinet	58 800 €	47 040 €	11 760 €
2	Autres fonctions n'entrant pas dans le groupe 1	49 800 €	39 840 €	9 960 €

Catégorie A : Attachés territoriaux

Groupe	Emplois	RIFSEEP Plafond annuel légal	IFSE Plafond proposé 80%	CIA Plafond proposé 20%
			Annuel	Annuel
1	DGS - DGA	42 600 €	34 080 €	8 520 €
2	Directeurs	37 800 €	30 240 €	7 560 €
3	Responsables de service	30 000 €	24 000 €	6 000 €
4	Autres fonctions n'entrant pas dans le groupe 1, 2, 3	24 000 €	19 200 €	4 800 €

Catégorie B : Rédacteurs territoriaux

Groupe	Emplois	RIFSEEP Plafond annuel légal	IFSE Plafond proposé 80%	CIA Plafond proposé 20%
			Annuel	Annuel
1	Directeurs dir. adjoints et responsables de service	19 860 €	15 888 €	3 972 €
2	Responsables de projet, d'équipement, référents experts d'un domaine spécifique	18 200 €	14 560 €	3 640 €
3	Autres fonctions n'entrant pas dans le groupe 1, 2	16 645 €	13 316€	3 329 €

Catégorie C : Adjoint administratifs territoriaux

Groupe	Emplois	RIFSEEP Plafond annuel légal	Plafond proposé 80%	Plafond proposé 20%
			Annuel	Annuel
1	Resp. d'équipe, coord., assist. dir., postes avec fortes contraintes horaires maîtrise compétence rare	12 600 €	10 080 €	2 520 €
2	Autres fonctions n'entrant pas dans le groupe 1	12 000 €	9 600 €	2 400 €

FILIERE TECHNIQUE**Catégorie A : Ingénieurs en chef**

Groupe	Emplois	RIFSEEP Plafond annuel légal	IFSE Plafond proposé 80%	CIA Plafond proposé 20%
			Annuel	Annuel
1	Emplois de direction générale et de cabinet	67 200 €	53 760 €	13 440 €
2	Autres fonctions n'entrant pas dans le groupe 1	55 200 €	37 840 €	9 960 €

Catégorie A : Ingénieurs

Groupe	Emplois	RIFSEEP Plafond annuel légal	IFSE Plafond proposé 80%	CIA Plafond proposé 20%
			Annuel	Annuel
1	DGS - DGA	42 600 €	34 080 €	8 520 €
2	Directeurs	37 800 €	30 240 €	7 560 €
3	Responsables de service	30 000 €	24 000 €	6 000 €
4	Autres fonctions n'entrant pas dans le groupe 1, 2, 3	24 000 €	19 200 €	4 800 €

Catégorie B : Techniciens

Groupe	Emplois	RIFSEEP Plafond annuel légal	IFSE Plafond proposé 80%	CIA Plafond proposé 20%
			Annuel	Annuel
1	Directeurs dir. adjoints et responsables de service	19 860 €	15 888 €	3 972 €
2	Responsables de projet, d'équipement, référents experts d'un domaine spécifique	18 200 €	14 560 €	3 640 €
3	Autres fonctions n'entrant pas dans le groupe 1, 2	16 645 €	13 316 €	3 329 €

Catégorie C : Agents de maîtrise territoriaux, adjoints techniques te

Groupe	Emplois	RIFSEEP Plafond annuel légal	Plafond proposé 80%	Plafond proposé 20%
			Annuel	Annuel
1	Resp. d'équipe, coord., assist. dir., postes avec fortes contraintes horaires maîtrise compétence rare	12 600 €	10 080 €	2 520 €
2	Autres fonctions n'entrant pas dans le groupe 1	12 000 €	9 600 €	2 400 €

FILIERE ANIMATION**Catégorie B : Animateurs territoriaux**

Groupe	Emplois	RIFSEEP Plafond annuel légal	IFSE Plafond proposé 80%	CIA Plafond proposé 20%
			Annuel	Annuel
1	Directeurs dir. adjoints et responsables de service	19 860 €	15 888 €	3 972 €
2	Responsables de projet, d'équipement, référents experts d'un domaine spécifique	18 200 €	14 560 €	3 640 €
3	Autres fonctions n'entrant pas dans le groupe 1, 2	16 645 €	13 316 €	3 329 €

Catégorie C : Adjoints territoriaux d'animation

Groupe	Emplois	RIFSEEP Plafond annuel légal	IFSE Plafond proposé 80%	CIA Plafond proposé 20%
			Annuel	Annuel
1	Resp. d'équipe, coord., assist. dir., postes avec fortes contraintes horaires maîtrise compétence rare	12 600 €	10 080 €	2 520 €
2	Autres fonctions n'entrant pas dans le groupe 1	12 000 €	9 600 €	2 400 €

FILIERE SOCIALE**Catégorie C : Agents sociaux territoriaux et ATSEM**

Groupe	Emplois	RIFSEEP Plafond annuel légal	IFSE Plafond proposé 80%	CIA Plafond proposé 20%
			Annuel	Annuel
1	Resp. d'équipe, coord., assist. dir., postes avec fortes contraintes horaires maîtrise compétence rare	12 600 €	10 080 €	2 520 €
2	Autres fonctions n'entrant pas dans le groupe 1	12 000 €	9 600 €	2 400 €

FILIERE CULTURELLE**Catégorie A : Attachés de conservation du patrimoine**

Groupe	Emplois	RIFSEEP Plafond annuel légal	IFSE Plafond proposé 80%	CIA Plafond proposé 20%
			Annuel	Annuel
1	Directeurs dir. adjoints et responsables de service	35 000 €	28 000 €	7 000 €
2	Autres fonctions n'entrant pas dans le groupe 1	32 000 €	25 600 €	6 400 €

Catégorie A : Bibliothécaires

Groupe	Emplois	RIFSEEP Plafond annuel légal	IFSE Plafond proposé 80%	CIA Plafond proposé 20%
			Annuel	Annuel
1	Directeurs dir. adjoints et responsables de service	35 000 €	28 000 €	7 000 €
2	Autres fonctions n'entrant pas dans le groupe 1	32 000 €	25 600 €	6 400 €

Catégorie B : Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Groupe	Emplois	RIFSEEP Plafond annuel légal	IFSE Plafond proposé 80%	CIA Plafond proposé 20%
			Annuel	Annuel
1	Directeurs et responsables de service	19 000 €	15 200 €	3 800 €
2	Responsables de projet, d'équipement, référents experts d'un domaine spécifique	18 000 €	14 400 €	3 600 €
3	Autres fonctions n'entrant pas dans le groupe 1, 2	17 000 €	13 600 €	3 400 €

Catégorie C : Adjoints territoriaux du patrimoine

Groupe	Emplois	RIFSEEP Plafond annuel légal	IFSE Plafond proposé 80%	CIA Plafond proposé 20%
			Annuel	Annuel
1	Resp. d'équipe, coord., assist. dir., postes avec fortes contraintes horaires maîtrise compétence rare	12 600 €	10 080 €	2 520 €
2	Autres fonctions n'entrant pas dans le groupe 1	12 000 €	9 600 €	2 400 €

La mise en œuvre de ce dispositif sera applicable à la date à laquelle cette décision aura revêtu un caractère exécutoire.

DELIBERE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

D'INSTITUER le régime indemnitaire comme énoncé ci-dessus.

➤ *Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres votants :*

<i>Nombre de Votants</i>	<i>22</i>
<i>Abstention (s)</i>	<i>0</i>
<i>Voix « Contre »</i>	<i>0</i>
<i>Voix « Pour »</i>	<i>22</i>

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures*



A Cugand, le 22 septembre 2022
Mme Cécile BARREAU
Maire de CUGAND

#signature#



République Française
Département Vendée (85)
COMMUNE DE CUGAND

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 
ID : 085-218500767-20220922-DCM2022_080-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 22 septembre 2022

Nombre de membres			
En exercice	Quorum	Présents	Votants
23	12	21	22

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 22 SEPTEMBRE à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Espace Culturel du Doué sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 16 septembre 2022

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 16 septembre 2022

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjoint.

Mmes et MM. Aurélien ALLAIRE, Aurélie ALLEMAND, Jean-Emmanuel BOILEAU, Michel BOIVINEAU, Guy BUCHET, Anita DOUILLARD, David EPIARD, Annie GELINEAU, Jacqueline HEAS, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jérôme TURMEAU.

Excusés :

Mme Marie CHAIGNEAU ayant donné procuration à M. Frédéric LECOMTE.

Julie MULLER.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON

2022-080 : Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité – Pôle enfance 2022/2023

Mme le Maire rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Les collectivités locales peuvent donc recruter des agents contractuels sur des emplois non-permanents sur la base de l'article 3,1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

- Compte tenu des besoins recensés en fonction des effectifs et des consignes sanitaires, il est proposé de créer un emploi non permanent ci-dessous pour le pôle enfance :

- Poste	Temps de travail	Rémunération	Date	Missions
Adjoint d'animation	Temps complet 100 % ETP 35 heures	Indice majoré 354	Du 3 octobre 2022 au 31 août 2023	Accueil périscolaire Restaurant scolaire Encadrement des enfants Pole périscolaire soir

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DELIBERE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

DE CREER, compte tenu des besoins recensés en fonction des effectifs et des consignes sanitaires, un emploi non permanent tel que décrit ci-dessus.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer le contrat de travail de l'agent recruté à cet effet et les éventuels avenants relatifs à des modifications de temps de travail en raison des besoins du service.

- *Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres votants :*

<i>Nombre de Votants</i>	<i>22</i>
<i>Abstention (s)</i>	<i>0</i>
<i>Voix « Contre »</i>	<i>0</i>
<i>Voix « Pour »</i>	<i>22</i>

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures*




A Cugand, le 22 septembre 2022
Mme Cécile BARREAU
Maire de CUGAND

#signature#



République Française
Département Vendée (85)
COMMUNE DE CUGAND

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 
ID : 085-218500767-20220922-DCM2022_081-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 22 septembre 2022

Nombre de membres			
En exercice	Quorum	Présents	Votants
23	12	21	22

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 22 SEPTEMBRE à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Espace Culturel du Doué sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 16 septembre 2022

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 16 septembre 2022

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjoint.

Mmes et MM. Aurélien ALLAIRE, Aurélie ALLEMAND, Jean-Emmanuel BOILEAU, Michel BOIVINEAU, Guy BUCHET, Anita DOUILLARD, David EPIARD, Annie GELINEAU, Jacqueline HEAS, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jérôme TURMEAU.

Excusés :

Mme Marie CHAIGNEAU ayant donné procuration à M. Frédéric LECOMTE.

Julie MULLER.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON

2022-081 : Création de deux emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité – Services Techniques 2022/2023

Mme le Maire rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Les collectivités locales peuvent donc recruter des agents contractuels sur des emplois non-permanents sur la base de l'article 3,1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

- Compte tenu des besoins recensés en fonction des effectifs et des consignes sanitaires, il est proposé de créer deux emplois non permanents.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DELIBERE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

DE CREER, compte tenu des besoins recensés en fonction des effectifs, deux emplois non permanents tel que décrit ci-dessous :

Poste	Temps de travail	Rémunération	Date	Missions
Adjoint technique	Temps non-complet 54.95 % ETP 19 heures 14 mn	Indice majoré 354	Du 3 octobre 2022 au 31 août 2023	Entretien des locaux municipaux
Adjoint technique	Temps non-complet 50.62 % ETP 17 heures 72 mn	Indice majoré 354	Du 3 octobre 2022 au 31 décembre 2022	Entretien des locaux municipaux

D'AUTORISER Madame le Maire à signer les contrats de travail des agents recrutés et les éventuels avenants relatifs à des modifications de temps de travail en raison des besoins du service.

- *Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à la majorité des membres votants :*

Nombre de Votants	22
Abstention (s)	1
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	21

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures



A Cugand, le 22 septembre 2022

Mme Cécile BARREAU

Maire de CUGAND

#signature#



République Française
Département Vendée (85)
COMMUNE DE CUGAND

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 
ID : 085-218500767-20220922-DCM2022_082-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 22 septembre 2022

Nombre de membres			
En exercice	Quorum	Présents	Votants
23	12	21	22

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 22 SEPTEMBRE à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Espace Culturel du Doué sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 16 septembre 2022

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 16 septembre 2022

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjoint.

Mmes et MM. Aurélien ALLAIRE, Aurélie ALLEMAND, Jean-Emmanuel BOILEAU, Michel BOIVINEAU, Guy BUCHET, Anita DOUILLARD, David EPIARD, Annie GELINEAU, Jacqueline HEAS, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jérôme TURMEAU.

Excusés :

Mme Marie CHAIGNEAU ayant donné procuration à M. Frédéric LECOMTE.

Julie MULLER.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON

2022-082 : Délégations du conseil municipal à Mme le Maire – Rapport au conseil municipal

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'en vertu des délibérations du conseil municipal en date du 25 mai 2020, portant délégations à Madame Maire, le conseil municipal est informé des décisions prises au cours de la période du **2 juin au 31 août 2022** :

➤ **La délégation pour la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics :**

N° décision	Date	Objet du marché	Attributaire	Montant TTC
DEC2022-090	31-mai-22	AV 04-LOT 5 - POLE ENFANCE	TALON SAS	-10 486.80 €
DEC2022-091	31-mai-22	CVTP - travaux zone des chaunières		4 571.94 €
DEC2022-092	9-juin-22	AV01- piste cyclable Bordage	Eiffage Migné	16 173.60 €
DEC2022-095	10-juin-22	AV05 LOT 08 - POLE ENFANCE -	APH CONCEPT	691.20 €
DEC2022-108	6-juil.-22	AV 06 - LOT 13 - POLE ENFANCE -	SPIDE CHAUVEAU	631.80 €
DEC2022-115	23-août-22	Convention travaux sydev - Avenant Hameau du Paradis	SyDEV	1 070.00 €

➤ **De la renonciation au droit de préemption urbain :**

N° décision	Date	NOM du propriétaire	ADRESSE A CUGAND	REF CADASTRALE
DEC2022-094	9-juin-22	Vente TARRAUAUD	29 rue de la Pénissière	AI 294-827
DEC2022-100	24-juin-22	Vente POUZET	20 rue des Coteaux de la Palairie	AL 920
DEC2022-101	24-juin-22	Vente FIOLEAU	2 bis rue de la Vendée	AI 519-511
DEC2022-102	28-juin-22	Vente VASSEUR	16 rue de la Butte	AD 464
DEC2022-103	28-juin-22	Vente SCHAEPELYNCK	14 rue de la Pénissière	AI 854-855-858-947
DEC2022-104	5-juil.-22	Vente MEHEUST	9 rue de Belle Noue	AI 147
DEC2022-105	5-juil.-22	Vente GRELIER - GABORIT	26 rue des Coteaux de la Palairie	AD 926
DEC2022-106	5-juil.-22	Vente MERLAUD	8 impasse des Galésières	AD 456
DEC2022-107	5-juil.-22	Vente BRUNELLIERE	18 la Palairie	AD 650-652
DEC2022-109	19-juil.-22	Vente HOMES KEN&DY	2 rue du Président Auguste Durand	AH 299
DEC2022-110	19-juil.-22	Vente HOMES KEN&DY	rue du Président Auguste Durand	AH 741

DEC2022-112	22-août-22	Vente GUICHET	8 Fouques	
DEC2022-113	22-août-22	Vente GUICHET 8	Fouques (habitation)	AB 339
DEC2022-114	22-août-22	Vente Cts BARBEAU	41 rue du Président Auguste Durand	AE 199

- **De la création ou modification des régies comptables** : Néant
- **De la conclusion ou révision de louages de choses dont la durée est inférieure à 12 ans** :

N° décision	Date	Objet	Bénéficiaire	lieu
DEC2022-098	16-juin-22	Louage de choses	Terrasse boulangerie Mingot d'Or	2 Place Vincent Ansquer

- **De la signature de contrats d'assurance** : Néant
- **De la procédure pour ester en justice (en défense et en demande)** : Néant
- **De la souscription d'emprunts ou de lignes de trésorerie** : Néant
- **De la délivrance de concessions de cimetière** :

N° décision	Date	Bénéficiaire	Attribution/renouvellement
DEC2022-093	9-juin-22	GODET	Renouvellement
DEC2022-097	13-juin-22	PINEAU	Renouvellement
DEC2022-111	12-août-22	BOUSSEAU	Attribution
DEC2022-116	29-août-22	ROLLAND	Attribution
DEC2022-117	6-sept.-22	GRELLIER	Attribution
DEC2022-118	6-sept.-22	BONNET MARIE	Attribution

- **De l'acceptation de dons ou legs** : Néant
- **De l'aliénation de biens mobiliers dont la valeur est inférieure à 4 600 €** : Néant
- **De l'adhésion à des associations** : Néant
- **Demande des subventions** : Néant

➤ **Dépôt de déclarations d'urbanisme relatives à la démolition, la transformation, ou à l'édification de biens communaux :**

N° décision	Date	Objet	Bénéficiaire
DEC2022-099	21-juin-22	Dépôt DP division terrain Chaunières	SCI MALEX
DEC2022-096	13-juin-22	Dépôt PA modificatif lotissement le Hameau du Paradis	Commune de Cugand

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures*



A Cugand, le 22 septembre 2022
Mme Cécile BARREAU
Maire de CUGAND

#signature#